

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

Fixation d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins COVID-19

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant des honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins COVID-19.

Pendant la pandémie de COVID-19, la plupart des vaccins ont été administrés dans des centres de vaccination et financés par ceux-ci. Depuis le 18 juillet 2022, les prestataires de soins de première ligne sont également encouragés à préparer, délivrer et administrer les vaccins COVID-19 en cabinet, en pharmacie ou au domicile du patient.

Dans ce contexte, le projet d'arrêté royal prévoit des honoraires pour les médecins, le personnel infirmier, les sages-femmes et les pharmaciens, avec effet rétroactif depuis le 18 juillet 2022.

Le coût par vaccin administré s'élève à :

- 3,22 euros par préparation individuelle par un pharmacien en vue de la livraison à un autre dispensateur
- 15,5 euros pour l'administration par un pharmacien, une sage-femme ou un praticien de l'art infirmier
- le coût (variable) pour la consultation ou la visite par un médecin, pour les consultations et visites qui seront effectuées en plus dans ce cadre et dont le nombre dépend de la mise en œuvre de ce circuit dans les campagnes organisées par les communautés

Cette participation des dispensateurs de soins de la première ligne offre de nouvelles possibilités pour des vaccinations individuelles et occasionnelles, en complément à la vaccination qui se poursuit aussi dans les centres de vaccination

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la
Coopération au développement et de la Politique des
Grandes villes

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be